

Cour d'Appel de Rouen
Tribunal judiciaire de Rouen
4ème chambre correctionnelle - juge unique B

Jugement prononcé le :

N° minute :

N° parquet :

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Rouen le DIX-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS,

composé de , présidente du tribunal correctionnel désigné conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame greffière,

en présence de , procureur de la République adjoint,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom :

né le

Nationalité :

Situation familiale :

Situation professionnelle :

Antécédents judiciaires :

Demeurant :

Situation pénale :

comparant assisté de Maître SCHINAZI Alan substitué par Maître Georget Paul avocat au barreau de Paris,

Prévenu du chef de :

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE)

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard

Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le prévenu ;

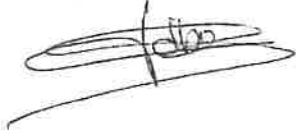
Constate la nullité de l'entière procédure ;

Relaxe

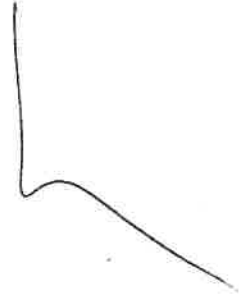
des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



LA PRESIDENTE



Pour copie certifiée
le greffier

